



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

TI

TROISIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de l'association dissoute:
Association pour l'accueil des enfants du personnel de la BCV en liquidation, Prilly
2. Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3. Date de la décision: 03.11.2009
4. Echéance de préavis des créances: **07.06.2010**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Association pour l'accueil des enfants du personnel de la BCV en liquidation, Chemin des Peupliers 1, 1008 Prilly
6. **Indication:** Il est instamment demandé aux créanciers de l'association dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. **Remarques:** L'attention des créanciers est attirée sur le fait que l'association se réserve le droit de demander sa radiation anticipée conformément à l'article 745 al. 3 CO.

Perrin A. & Habs M., Etude de Notaires
1002 Lausanne

05617822



Mittwoch - Mercredi - Mercoledì, 05.05.2010, No 86, Jahrgang - année - anno: 128

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Liquidations-Schuldenruf eines Vereins (Art. 58 ZGB) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une association (art. 58 CC) - Diffida ai creditori in occasione della liquidazione di una associazione (art. 58 CC)